

très mal conçue et très injuste et pour les anciens combattants et pour les contribuables canadiens. Ceux qui me connaissent savent combien je sympathise avec les anciens combattants. Ils devraient être mieux logés qu'ils ne le sont. Je le répète, l'entreprise a été coûteuse et nous ne semblons pas réussir à en abaisser le coût. Il y a eu un an au mois de janvier qu'un de ces cas est devant les tribunaux, mais aucune décision n'a encore été prise. Il y a d'autres causes de mécontentement à travers tout le pays au sujet des logements d'anciens combattants.

L'indice du coût de la vie employé par le Gouvernement est trompeur; il n'y est pas tenu compte de plusieurs articles importants indispensables aux ménagères canadiennes. Bien que l'indice accuse une augmentation de quelque 30 p. 100 sur 1939, l'accroissement est, en réalité, beaucoup plus élevé dans le moment.

J'ai signalé la situation lamentable des titulaires de pension de vieillesse à presque chaque session depuis 1940. Je demandais cette année-là au Gouvernement de leur accorder immédiatement au moins \$30 par mois et de réduire la limite d'âge à 65 ans dans le cas des hommes et à 60 ans, dans le cas des femmes. Je réitérais cette demande en juin 1944. Depuis cette date, le coût de la vie a sensiblement augmenté. Le 28 avril de cette année, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) donnait avis du dépôt d'une mesure tendant à modifier la loi des pensions de vieillesse; cette mesure prévoit le relèvement de la pension et certains changements aux conditions d'admissibilité.

J'affirme,—et j'ai reçu beaucoup de demandes de cultivateurs de ma circonscription et d'ailleurs dans ce sens,—qu'on ne doit pas faire de ces cultivateurs des percepteurs d'impôts pour le compte du ministère du Revenu national. C'est dire que le cultivateur ne devrait pas être tenu de déduire l'impôt du salaire de ses aides agricoles et de l'expédier ensuite aux fonctionnaires de l'impôt sur le revenu. Ils estiment que ces derniers devraient assumer la responsabilité de la perception des déductions de salaire et non en charger l'agriculteur. Ils détestent au plus haut point cette façon d'agir.

Il faudrait permettre de considérer comme capital une partie des animaux de reproduction. J'ai déjà formulé cette demande au cours de débats sur l'exposé budgétaire d'autres années. Les associations de producteurs ont proposé que le troupeau de base se compose du nombre d'animaux que possédait le cultivateur le 1er janvier 1941. Le revenu agricole était insignifiant et les abattements relativement élevés à cette époque. Les im-

meubles et les machines aratoires sont considérés comme des immobilisations et le troupeau de base devrait faire partie de la même catégorie et être exempt, au même titre, de l'impôt sur le revenu. Il y a un ou deux ans, je croyais que cet organisme était sur le point de s'entendre avec les fonctionnaires du Gouvernement sur ce point et je signale encore une fois qu'il y a lieu d'étudier sérieusement la question.

L'an dernier, notre commerce avec les Etats-Unis a accusé une balance défavorable de quelque 600 millions de dollars. On aurait pu réduire sensiblement cet écart en permettant la vente aux Etats-Unis de quelques-uns de nos produits agricoles. Depuis 1942, le Gouvernement refuse de permettre qu'on vende sur ce marché nos bovins de boucherie; depuis cette époque, le Mexique a expédié aux Etats-Unis jusqu'à 500,000 têtes de bétail par année. Le tableau suivant permet la comparaison des prix des bovins sur pied en vigueur, ici et là-bas, le 1er mai:

	Winnipeg	S.-Paul
Bons bouvillons .....	14.50	22.50
Bonnes génisses .....	14.25	23.75
Bonnes vaches .....	11.25	16.00

La situation est la même pour les produits laitiers. Le 29 avril dernier, l'orge se vendait \$1.70 à Sarles (Dakota-Nord) et 67½c. à Cartwright (Manitoba). Il faut dire un mot également des accords sur le blé conclus entre le Royaume-Uni et le Canada et dont il a été beaucoup question au pays. Pour l'année-récolte 1946-1947, on a promis au Royaume-Uni quelque 160 millions de boisseaux provenant de la campagne agricole courante au prix de \$1.55 le boisseau, livré à Fort-William; le cultivateur touche \$1.20 pour chaque boisseau livré à l'éleveur et un certificat de participation. La dernière récolte a dépassé d'environ 40 millions de boisseaux la moyenne des cinq années précédentes. S'il faut en croire une déclaration de M. George McIvor, président de la Commission canadienne du blé, publiée dans les journaux de la semaine dernière, nous pouvons, cette année, expédier à d'autres pays que le Royaume-Uni environ 70 millions de boisseaux de blé, au prix de \$2.75 à \$3 le boisseau. Le dixième mois de l'année-récolte 1946-1947 est commencé depuis quelque temps déjà. Vous avez une idée de ce que perd le cultivateur de l'Ouest dans cette transaction, en comparaison de ce qu'il retirerait si l'exportation du blé se faisait aux mêmes conditions que celle du bois de construction, des produits ouverts et autres. En d'autres termes, nous avons probablement perdu 200 millions de dollars sur la récolte de l'an dernier, par suite de l'accord entre le Royaume-Uni et le Canada, en sus de l'apport d'en-